PROPRIÉTAIRES, LE GRAND REIMS

VOUS AIDE À AMÉLIORER VOTRE LOGEMENT

La Communauté Urbaine du Grand Reims a lancé le 31 août 2021, un nouveau dispositif d'amélioration et de transition énergétique. C'est un plan d'actions de 5 ans qui englobe une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et un accompagnement de tous les propriétaires sans condition de ressources.

Ce programme offre aux propriétaires l'opportunité de rénover leurs logements grâce à des aides financières exceptionnelles et à un accompagnement personnalisé.



Les logements privés (sous condition d'ancienneté) situés sur le territoire de la communauté urbaine du Grand Reims.

POUR QUI?

- Les propriétaires qui occupent leur logement (sous condition)
- Les propriétaires qui louent leur logement (personne physique ou morale) ou qui souhaitent remettre sur le marché un logement vacant

POUR QUELS TRAVAUX?

- Economie d'énergie : isolation, ventilation, chauffage...
- Maintien à domicile et adaptation du logement
- Remise aux normes de logement ancien ou dégradé
- Rénovation pour louer

Des travaux réalisés par des professionnels du bâtiment labélisés RGE.

QUELLES SONT CES AIDES?

De 2021 à 2026, bénéficiez d'aides financières exceptionnelles de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et du Grand Reims!

QUEL EST LE MONTANT DES AIDES ?

Des subventions ANAH pouvant atteindre **25** % à **60** % du montant HT des travaux éligibles.

UNE PRIME COMPLÉMENTAIRE DU GRAND REIMS

- Sous conditions ANAH: prime de **2 000 €** pour accompagner les travaux toutes thématiques
- Hors conditions ANAH: prime de **1 000 €** pour accompagner les travaux de rénovation énergétique ou l'ingénierie de la SEM OKTAVE si projet de rénovation globale



UNE DÉMARCHE DYNAMIQUE

1

Avant de commencer vos travaux, contactez l'équipe du COMAL-SOLIHA 51 par téléphone au 0 800 77 29 30 appels et services gratuits. 2

Un technicien du COMAL-SOLIHA 51 se rend à votre domicile et effectue un diagnostic gratuit, sans engagement. 3

Votre conseiller du COMAL-SOLIHA 51 vous aide à monter le dossier de demande de subventions.

4

L'ANAH et le Grand Reims vous notifient par courrier l'accord d'attribution des aides financières. 5

Une fois l'accord obtenu, vous pouvez démarrer les travaux. 6

Le versement des subventions se fera après travaux sur présentation des factures.



Ne commencez pas vos travaux et ne signez aucun devis avant de recevoir les accords de subventions!

DES CONSEILS GRATUITS

COMAL-SOLIHA 51,

l'expert de confiance pour votre habitat

AIDES AUX PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS, PROPRIÉTAIRES BAILLEURS ET AUX COPROPRIÉTAIRES

Le Grand Reims met à votre disposition une équipe de professionnels pour :









Maison de l'Habitat 33 rue Cérès 51100 REIMS

0 800 77 29 30 (appel gratuit)

opah.grandreims@soliha.fr

N'hésitez plus, renseignez-vous!

